

24 Mars 2015

saint-pardoux

Bientôt des pièges à frelons installés dans la commune

Lors du dernier conseil municipal, le maire Benoît Piron a apporté quelques précisions au sujet des pièges à frelons qu'il voudrait mettre en place auprès des habitations de la commune. Une réunion publique pour expliquer le bien fondé de cette démarche va être organisée dans les prochaines semaines. Les élus ont approuvé cette démarche.

Zone du Poirier. La communauté de communes n'ayant aucune compétence sur cette zone commerciale, la commune peut donc la gérer selon ses statuts. Le premier magistrat a demandé à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un budget annexe « zone commerciale du Poirier », ce qui a été accepté par seize voix pour et deux abstentions.

Taux d'imposition en 2015. Après en avoir délibéré, l'assemblée s'est prononcée, par

seize voix « pour » et deux « contre », en faveur de l'augmentation de 0,5% des taux d'imposition.

Questions diverses. Les élus sont favorables à la demande de gratuité de la salle pour le samedi 30 mai, ceci en faveur de l'association Faire vivre la chapelle pour son déjeuner annuel habituel; Fabienne Hulcelle rappelle que le spectacle « Idéosphère » approche et que le nombre de places est limité à 200: les inscriptions se feront auprès de Julien Launay, président de l'association; Jean-Luc Guignard a exposé la demande de José Dos Santos, qui souhaiterait acquérir le chemin communal au Poirier en face de la rue des Boisselés et en accord avec le voisinage: cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, programmé le lundi 13 avril prochain.

Vous souhaitez réagir à l'actualité ?

Contactez-nous

> **courrier.** La Nouvelle République, 28, rue Jean-Jaurès, 79200 Parthenay.

> **courriel.** nr.parthenay@nrco.fr

> **réactions à chaud.** Sur www.lanouvellerepublique.fr, remplissez le formulaire à la fin de chaque article.